

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 février 2024

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENV A), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENV A), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENV A), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 7 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 9 voix

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENV A),

Membres excusés : Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes – donne pouvoir à A.GALLO),

Membres invités : : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENV A), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 février 2024

Objet de la délibération :**DÉLIBÉRATION 1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF RENVA 2024**

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article R2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la R.E.N.V.A doit être soumis au vote du Conseil d'Administration pour l'année 2024.

Les règles budgétaires et comptables des communes étant applicables aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, je vous précise qu'il comporte deux sections :

- dans la première, sont prévues les opérations d'investissement
- dans la seconde sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation

Ce budget présenté est équilibré dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement :

SECTION INVESTISSEMENT

N° chapitre	N° compte	Intitulé (dépenses)	€ HT
	001	SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	
chap 16	16441	REMBOURSEMENT EMPRUNT	40 195
chap 20	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 000
chap 21	2188	AUTRES (outillages, cabane de stockage, quad...)	160 000
chap 27	275	dépôts et cautionnements	3 091
O40	O40	QUOTE PART SUBVENTION	60 214
		TOTAL	268 500

N° chapitre	N° compte	Intitulé (recettes)	€ HT
	001	SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	
chap 13	1315	SUBVENTION INVESTISSEMENT	60 000
chap 16	16441	EMPRUNT	50 000
chap 21	2188	VENTE immo (avec valeur)	6 000
O40	O40	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	152 500
		TOTAL	268 500

R.E.N.V.A**RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 février 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

N° chapitre	N° compte	Intitulé (dépenses)	€ HT
chap 011	606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRE	73 000
	611	SOUS TRAITANCE	5 000
	613	LOCATION/ DROITS DE PASSAGE	79 000
	615	ENTRETIEN ET RÉPARATION	26 300
	616	ASSURANCES	32 000
	618	DIVERS services extérieurs	2 000
	622	RÉMUNÉRATION INTERMÉDIAIRES	11 410
	623	COMMUNICATION publicité	4 500
	625	DÉPLACEMENTS	6 000
	626	TÉLÉCOMMUNICATION	8 000
	627	SERVICES BANCAIRES	2 500
	628	DIVERS	37 500
	635	TAXES DIVERSES	
			chapitre 11
chap 012	631+633	IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATION	36 600
	641	RÉMUNÉRATION du PERSONNEL	651 000
	645	CHARGES DE PERSONNEL	163 700
	647	AUTRES CHARGES SOCIALES	7 954
	648	AUTRES CHARGES de PERSONNEL	2 000
		chapitre 12	861 254
chap 065	65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	4 000
chap 066	66	CHARGES FINANCIÈRES	250
chap 067	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000
O42	42	DÉPENSES D'ORDRE	158 500
chap 69	695	IMPÔTS SUR BÉNÉFICES	5 000
		TOTAL	1 319 214

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 février 2024

N° chapitre	N° compte	Intitulé (recettes)	€ HT
oo2	oo2	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	
Chap 013	6419	REMBOURSEMENT SUR RÉMUNÉRATION	1 000
chap 70			
	706	PRODUITS DES SERVICES (7061 à 7069)	1 164 500
	707	VENTES DE MARCHANDISES	
	708	PRODUIT ACTIVITÉS ANNEXES (7081 à 7088)	44 000
chap 74	741	SUBVENTIONS EXPLOITATION	31 000
chap 75	758	PRODUITS de GESTION COURANTE	500
chap 77	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (7718 à 778)	18 000
chap 042	42	RECETTES D'ORDRE (777)	60 214
		TOTAL	1 319 214

C'est donc sur ces bases que je vous demande, Mesdames, Messieurs, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- Adopter par chapitre le budget prévisionnel 2024 de la R.E.N.V.A
- Donner, en tant que de besoin, délégation au Directeur pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire.

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 février 2024

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- Adopte par chapitre le budget primitif 2024 de la R.E.N.V.A. annexé au présent rapport.
- Donne, en tant que de besoin, délégation au Directeur pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire.

Le résultat du vote est le suivant :

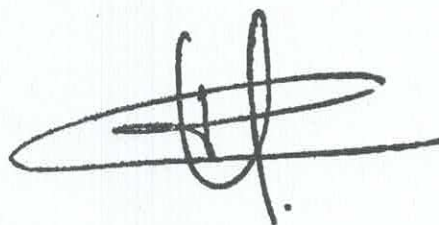
Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

La Présidente de la RENVA

Anne GALLO

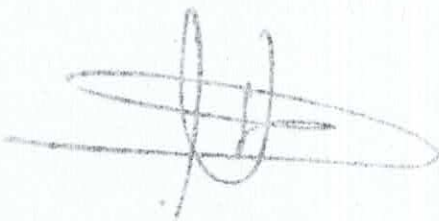


Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240206-240206_DEL01A-DE

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.